



REGLEMENT COURES ET MARCHE ENTRE DUNES ET MER

Toute inscription à l'une des courses et marche Entre Dunes et Mer implique l'acceptation expresse et sans réserve du présent règlement.

L'organisateur peut réviser et mettre à jour le règlement à tout moment.

Les règles sanitaires imposées seront les règles gouvernementales en vigueur au moment de l'évènement et transmises à chaque coureur.

ARTICLE I. LA CHARTE DU TRAILEUR

Amis coureurs et marcheurs

Les parcours sont de type nature, ils empruntent plage, dunes et bois. Les départs et arrivées se déroulent à proximité de l'école Bonpain à Leffrinckoucke. Un super parcours très varié traversant le site classé « Natura 2000 : le grand site des Dunes de Flandre » finissant dans le site historique du Fort des Dunes de Leffrinckoucke. Exceptionnel !

- Prendre conscience que le milieu naturel que vous traversez est fragile et sensible (plage, dunes, chemins, sites historiques).
- Respecter la faune et la flore : ne pas jeter bouteilles et autres sachets de barres énergétiques usagées sur le sol et ne pas crier intempestivement.
- Respecter le balisage, seul garant de votre bonne orientation.
- Respecter les bénévoles (organisation, secouristes, photographes, signaleurs etc.).
- Respecter l'intégralité du règlement.
- Venir en aide à un concurrent en situation dangereuse.
- Vous rencontrerez des marcheurs locaux : un bonjour et un sourire suffisent.

Amis accompagnateurs

- Toutes les zones sont ouvertes au public à l'exception du Fort des Dunes pour des raisons de sécurité évidentes.
- Comme les coureurs, respecter l'environnement.
- Soutenir tous les coureurs de toute catégorie : la valeur de l'encouragement ne doit pas être en relation avec la valeur du coureur.
- Respecter les bénévoles : n'oubliez pas qu'ils sont là avant tout pour les coureurs.
- Ne fumez pas sur les zones de ravitaillement.

Votre passage ne doit pas laisser de traces : veuillez respecter les principaux points de vigilance suivant :

- Rester sur les sentiers, ne pas courir sur les bas-côtés pour éviter le piétinement des milieux et l'élargissement des chemins.
- Ne pas couper les lacets, cela crée des sentes qui ravinent avec le ruissellement de l'eau, pouvant dégrader des surfaces importantes. Il est difficile de restaurer ces cicatrices.
- Gardez vos déchets jusqu'au prochain ravitaillement.
- Découvrez les espaces que vous traversez en silence afin d'éviter les dérangements de la faune sauvage.
- Les sentiers empruntés sont utilisés par des randonneurs, vous n'êtes pas prioritaire et il est courtois de remercier si ces usagers s'écartent et vous facilitent votre passage.

ARTICLE II. LES COURSES ENTRE DUNES ET MER

Les courses Entre dunes et Mer se dérouleront le dimanche 25 septembre. La manifestation est organisée par l'USL Leffrinckoucke Jogging avec le concours d'associations locales pour les signaleurs.

(a) Les courses

N°	Course	Départ	Catégories	Années	Distance
<u>1</u>	<u>Grand Trail des Dunes de Flandres</u>	8h00	Séniors/espoirs	1989 à 2003	<u>35 km</u>
			Masters de 0 à 10		
<u>2</u>	<u>Marche nordique</u>	8h30			<u>11 km</u>
<u>3</u>	<u>Trail des Dunes de Flandres</u>	9h00	Séniors/espoirs	1989 à 2003	<u>18 km</u>
			Masters de 0 à 10		
<u>4</u>	<u>Course « jeunes »</u>	9h15	Benjamins(es)	2010 et 2011	<u>2 200 m (2 tours)</u>
			Minimes		
<u>5</u>	<u>Parcours du petit bois</u>	9h30	Poussins(es)	2012 et 2013	<u>1 100 m (1 tour)</u>
<u>6</u>	<u>Parcours éveil</u>	9h45	Éveil athlétique	2014 et après	<u>850 m (1 tour)</u>
<u>7</u>	<u>Course « populaire »</u>	10h00	Cadets(es)	2006 et 2007	<u>6 000 m</u>
			Juniors		
			Populaires		
<u>8</u>	<u>Course des As</u>	10h45	Espoirs	2001 à 2003	<u>11 000 m</u>
			Séniors		
			Masters de 0 à 10		
			Juniors		

(b) Les droits d'inscriptions

N°	Course	Départ	Catégories	Années	Distance	Inscription internet jusqu'au 21 septembre minuit	
<u>1</u>	Grand Trail des Dunes de Flandres	8h00	Séniors/espoirs Masters de 0 à 10	1989 à 2003	35 km	27€ avant le 22 septembre	29€ à partir du 22 septembre
<u>2</u>	Marche nordique	8h30			11 km	9€ avant le 22 septembre	11€ à partir du 22 septembre
<u>3</u>	Trail des Dunes de Flandres	9h00	Séniors/espoirs Masters de 0 à 10	1989 à 2003	18 km	17€ avant le 22 septembre	19€ à partir du 22 septembre
<u>4</u>	Course « jeunes »	9h15	Benjamins(es) Minimes	2010 et 2011 2008 et 2009	2 200 m (2 tours)	Gratuit	Gratuit
<u>5</u>	Parcours du petit bois	9h30	Poussins(es)	2012 et 2013	1 100 m (1 tour)	Gratuit	Gratuit
<u>6</u>	Parcours éveil	9h45	Éveil athlétique	2014 et après	850 m (1 tour)	Gratuit	Gratuit
<u>7</u>	Course « populaire »	10h00	Cadets(es)	2006 et 2007	6 000 m	Gratuit	2€
			Juniors	2004 et 2005		Gratuit	2€
			Populaires	2000 et avant		7€	9€ à partir du 22 septembre
<u>8</u>	Course des As	10h45	Espoirs	2001 à 2003	11 000 m	9€	11€ à partir du 22 septembre
			Séniors	1989 à 2000			
			Masters de 0 à 10				
			Juniors	2004 et 2005			

ARTICLE III. LES CONDITIONS DE PARTICIPATION

(a) Certificat médical ou licence

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :

- soit d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un pass « j'aime courir » délivrée par la FFA en cours de validité à la date de la manifestation.

- soit d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation délivrée par une fédération uniquement agréée :

FCD : fédération des clubs de défense

FFSA : fédération française du sport adapté

FFH : fédération française handisport

FSPN : fédération sportive de la police nationale

ASPTT : fédération sportive des ASPTT

FSCF : fédération sportive et culturelle de France

FSGT : fédération sportive et gymnique du travail

UFOLEP : union française des œuvres laïques d'éducation sportive

Sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non-contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ou du sport en compétition.

-ou pour les majeurs : un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de la course en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

Ou pour les mineurs : le sportif et les personnes exerçant l'autorité parentale renseignent conjointement un questionnaire relatif à son état de santé dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des sports. Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le sportif mineur attestent auprès de la fédération que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée datant de moins de 6 mois.

(b) Athlète handisport

Les parcours étant essentiellement nature et en parti dans les dunes et la plage, ceux-ci ne permettent pas l'accueil des athlètes en fauteuil.

(c) Modalités d'inscription

Par courrier : Jusqu'au **mardi 20 septembre** (cachet de la poste faisant foi) avec le bulletin d'inscription, un chèque libellé à l'ordre de l'USL jogging correspondant au droit d'inscription, et une photocopie de licence ou un certificat médical réglementaire à : M Baudouin VYNCK , 61 rue John Kennedy 59240 Dunkerque et mail à baud.edm@gmail.com

Par le site www.uslj.fr/edm avant le jeudi 22 septembre minuit, par virement avec certificat médical (PDF joint).

Sur place le samedi 24 septembre de 10h à 17h00 à l'école Bonpain, rue de l'Abbé Bonpain à Leffrinckoucke.

Pas d'inscription sur place le jour même en dehors des 2 courses enfants (éveil et poussins), et ceci ½ heure avant chaque course

Limitation du nombre de dossards à 300 pour les AS, 300 pour le trail 17 Km et 200 pour le trail 32 Km.

Attention. Droits d'inscriptions :

Pour le trail 35 km, majoration de 2 euros à partir du 22 septembre.

Pour le trail 18 km, majoration de 2 euros à partir du 22 septembre.

- Pour les autres courses, majoration de 2 euros le 22 septembre sauf course 4,5 et 6.

Inscription pour les challenges écoles, entreprises, clubs et groupes sur le bulletin spécifique à télécharger sur le site à envoyer par mail et par courrier accompagné du règlement et certificat médical à l'adresse suivante : Mr Baudouin VYNCK 61 rue John Kennedy.

- Date limite d'inscription pour ces deux challenges : le mardi 21 septembre.

(d) Retrait des dossards

Remise des dossards le samedi 24 septembre à partir de 10h00 non-stop jusque 17h00 à l'école Bonpain, rue de l'Abbé Bonpain et le dimanche matin jusqu'à ¼ d'heure avant la course

Le dossard doit être impérativement porté sur la poitrine et être visible dans son intégralité sous peine de disqualification, en particulier à l'entrée du Fort des Dunes de Leffrinckoucke (pour l'ensemble des courses).

Les coureurs en litige inscrits par courrier ou par internet, devront présenter leur certificat médical ou licence

Cessation de dossard : Sauf demande faite auprès de l'organisation, aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quel que motif que ce soit. Toute personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifié

(e) Barrière horaire

Pour le 35 km, deux barrières horaire seront mises en place :

- Au 12^{ème} kilomètre (**9h45**). Le coureur hors délai sera dirigé par le commissaire de course au ravitaillement du 19 km et pourra poursuivre le parcours en étant classé dernier.
- Au 32^{ème} kilomètre (**12h00**), le coureur hors délai sera dirigé par le commissaire de course vers l'arrivée à 300 m.

(f) Rétractation

L'absence de participation ou d'abandon d'un coureur durant l'épreuve n'ouvrira à aucune indemnité ou remboursement

(g) Matériel de sécurité

Pour le 35 km, une réserve en eau (et/ou boisson énergétique), des barres ou gels énergétiques, un téléphone portable chargé (avec le numéro d'urgence fournit par l'organisation) ainsi qu'une couverture de survie sont obligatoires.

Un contrôle sera effectué au départ. L'organisation se donne le droit d'interdire le départ à un coureur ne respectant pas le règlement

ARTICLE IV. JURY D'ÉPREUVE

Le jury d'épreuve se compose :

- Du directeur de course
- Du responsable PC course

Le jury est habilité à statuer dans un délai compatible avec les impératifs de l'épreuve sur toutes les réclamations formulées durant la course. Les décisions sont sans appel.

ARTICLE V. CHRONOMÉTRAGE

Chaque participant (hors marcheurs) aura une puce, assurant la chronométrie, à accrocher à la chaussure. Obligation de la rendre sous peine de pénalité et disqualification.

ARTICLE VI. RAVITAILLEMENT

- **Marche nordique** : ravitaillement au 5^{ième} Km et l'arrivée
- **Course 6 km** : ravitaillement à l'arrivée
- **Course des "AS"** : ravitaillements au 5^{ième} Km et à l'arrivée
- **Trail 18 Km** : ravitaillement au 9^{ième} Km et à l'arrivée
- **Trail 35 Km : autosuffisance**
 - Ravitaillement au 17^{ième}, liquide uniquement
 - Ravitaillement au 23^{ième}, liquide et solide.
 - Ravitaillement à l'arrivée
- ***Pour le respect de l'environnement, pas de gobelets au ravitaillement sur le 35 km et 18 km, se munir de son propre gobelet.***

ARTICLE VII. CONSIGNES ET VESTIAIRES

Une consigne sera disponible afin que les coureurs puissent déposer leurs affaires personnelles. La responsabilité des organisateurs ne saurait être engagée en cas de perte ou de vols des objets laissés aux consignes.

Vestiaires et douches (sauf mesures sanitaires)

ARTICLE VIII. ASSURANCE

A l'occasion de cette course les organisateurs sont couverts par une police souscrite à la MACIF sous le numéro 5588672. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

ARTICLE IX.SECOURS

L'assistance médicale est sous l'autorité d'un médecin généraliste assisté de secouristes positionnés à des endroits stratégiques des courses.

- Un organisme d'assistance (Croix rouge, Croix de Malte et.) sera positionné au ravitaillement de Zuydcoote (croisement du 11 km, 18 km et 35 km).
- Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent, dans l'attente des secours. Un espace médical (avec le médecin de course) sera disponible au village d'arrivée ainsi que des kinésithérapeutes pour les courses 18 et 35 km.
- Un 4x4 assistance avec médecin circulera sur la plage en lien avec les postes de ravitaillement à Bray-dunes et Zuydcoote.

ARTICLE X. RÉCOMPENSES

- **Parcours éveil et du petit bois** : médaille et lot à tous les enfants.
- **Courses 7 (cadets, juniors et populaires)** lot souvenir à chaque arrivant + lots au classement scratch (masculin et féminin).
- **Trail 35 km** : Médaille à chaque coureur + lot finisher + bière EDM + lots au classement scratch (masculin et féminin).
- **Trail 18 km** : Médaille à chaque coureur et bière EDM + lots au classement scratch (masculin et féminin).
- **11 et 6 km** Médaille à chaque coureur et bière EDM + lots au classement scratch (masculin et féminin).
- **Marche nordique** : Médaille à chaque marcheur et bière EDM
- **Tombola** : tirage au sort avec le n° du dossard des coureurs inscrits avant le jeudi 22 septembre (présence obligatoire pour le retrait des lots).
- **Soupe au potiron** offerte à tous.
- **Remise des récompenses** : **courses 3 et 6 : à 11h00 sur le car podium. Courses 1, 2 et 7 : à 12 h sur le car podium en présence de Monsieur le Maire de Leffrinckoucke et des communes associées, les membres du conseil Municipal et les autres partenaires.** Présence indispensable des lauréats pour recevoir des lots, coupes, médailles et paniers garnis.

ARTICLE XI.PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Tout abandon de matériel, tout jet de déchets hors des lieux prévus à cet effet entrainera la mise hors course du concurrent fautif

ARTICLE XII. FORCE MAJEURE

En cas de force majeure, l'organisateur pourra à tout moment mettre fin à la manifestation. Les participants en seront prévenus par tous les moyens possibles, ils devront alors se conformer strictement aux directives de l'organisation. Le non-respect de ces consignes entrainera de- facto la fin de la responsabilité de l'organisateur. Le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement, ni aucune indemnité à ce titre.

ARTICLE XIII. DROIT À L'IMAGE

De par sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à l'image et autorise l'organisateur ainsi que ses ayants droits et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support, pour une durée de 2 ans, dans le monde entier.

ARTICLE XIV. PROTECTION VIE PERSONNELLE

Vous pouvez refuser qu'il soit fait mention de votre nom dans les résultats paraissant sur les sites Internet de l'organisation et sur ceux de ses éventuels prestataires et/ou partenaires. Vous devez dans ce cas envoyer un mail à l'organisateur. Idem pour la publication sur le site de la F.F.A (dpo@athle.fr)

ARTICLE XV. ANNULATION

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre. Les participants seront remboursés de leurs frais d'engagement ou à leur demande réinscrit pour l'année suivante. Ils ne pourront prétendre à aucune indemnité à ce titre.

ARTICLE XVI. ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

L'inscription d'un participant atteste qu'il a pris connaissance de ce règlement et qu'il s'engage à en respecter sans restriction l'ensemble des dispositions ainsi que des recommandations sanitaires de la FFA disponibles sur leur site internet